

- VILLE DE COIGNIÈRES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 22 janvier 2019

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix-neuf le vingt-deux janvier, à 19 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la commune de Coignières s'est réuni en salle du conseil municipal sur la convocation de Monsieur Didier FISCHER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 27.

Étaient présents :

M. Didier FISCHER - Maire

Mme Ève MOUTTOU, Mme Florence COCART, M. Cyril LONGUEPEE, M. Marc MONTARDIER, Mme Sophie PIFFARELLY, M. Mohamed MOKHTARI, Mme Yasemin DONMEZ, M. Brahim BEN MAIMOUN – Adjoints.

M. Maxime PETAUTON – Conseiller Délégué.

Mme Catherine BEDOUELLE, Mme Marie-Cécile BENMEGAL, M. Ali BOUSELHAM, M. Jean DARTIGEAS, Mme Nathalie GERVAIS, Mme Aliya JAVER, M. Jean-Maurice L'HOTELLIER, Mme Caroline LENFANT, M. Samir MOUSTAATIF, M. Alain OGER, M. Olivier RACHET, Mme Christine RENAUT, M. Alain ROFIDAL, Mme Jean-Luc TANGUY, Mme Anne-Marie TIBERKANE – Conseillers Municipaux.

Étaient représentés :

Mme Amal OUZZANI donne pouvoir à par M. Brahim BEN MAIMOUN,

Mme Nathalie FIGUERES donne pouvoir à par M. Ali BOUSELHAM.

M Brahim BEN MAIMOUN est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°1 : CONSTITUTION DE SIX COMMISSIONS MUNICIPALES

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

ARTICLE 1 – DÉCIDE de créer six commissions municipales, de fixer le nombre des membres élus de chacune d'entre elles ainsi que leurs répartitions selon les groupes au sein du conseil municipal :

	COMMISSIONS	NOMBRE DE MEMBRES	Groupe « Nouvel Élan Pour Coignières »	Groupe « Coignières Avenir »
1	COMMISSION DES FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE	14	11	3
2	COMMISSION AFFAIRES ÉCONOMIQUES, EMPLOI	6	5	1
3	COMMISSION URBANISME, MOBILITÉS, DÉVELOPPEMENT DURABLE, TRAVAUX, RÉSEAUX, PRÉVENTION, SÉCURITÉ, ACCESSIBILITÉ, HANDICAP	7	6	1
4	COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES	11	9	2
5	COMMISSION JEUNESSE, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, ANIMATION, FÊTES	11	9	2
6	COMMISSION PETITE ENFANCE, AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES	6	5	1

ARTICLE 2 – DÉCIDE à l'unanimité d'un vote public à main levée sur des listes uniques pour la composition de ces six commissions.

ARTICLE 3 – PROCÈDE à l'élection qui a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 27
 Bulletins nuls : 0
 Suffrages exprimés : 27
 La liste unique à obtenu : 27 voix

ARTICLE 4 – DÉCLARE élus sur la liste unique les membres suivants :

	COMMISSIONS	NOMBRE DE MEMBRES	Groupe « Nouvel Élan Pour Coignières »	Groupe « Coignières Avenir »
1	COMMISSION DES FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE	14	1. Sophie PIFFARELLY 2. Cyril LONGUEPEE 3. Christine RENAUT 4. Marc MONTARDIER 5. Eve MOUTTOU 6. Mohamed MOKHTARI 7. Florence COCART 8. Brahim BEN MAIMOUN 9. Aliya JAVER 10. Yasemin DONMEZ 11. Alain OGER	1. Jean DARTIGEAS 2. Alain ROFIDAL 3. Ali BOUSELHAM
2	COMMISSION AFFAIRES ÉCONOMIQUES, EMPLOI	6	1. Marc MONTARDIER 2. Mohamed MOKHTARI 3. Florence COCART 4. Jean-Maurice L'HOTELLIER 5. Olivier RACHET	1. Alain ROFIDAL
3	COMMISSION URBANISME, MOBILITÉS, DÉVELOPPEMENT DURABLE, TRAVAUX, RÉSEAUX, PRÉVENTION, SÉCURITÉ, ACCESSIBILITÉ, HANDICAP	7	1. Cyril LONGUEPEE 2. Christine RENAUT 3. Eve MOUTTOU 4. Jean-Maurice L'HOTELLIER 5. Brahim BEN MAIMOUN 6. Maxime PETAUTON	1. Jean DARTIGEAS
4	COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET SANTE	11	1. Marc MONTARDIER 2. Eve MOUTTOU 3. Florence COCART 4. Jean-Maurice L'HOTELLIER 5. Catherine BEDOUELLE 6. Aliya FATEHALI JAVER 7. Marie-Cécile BENMEGAL 8. Olivier RACHET 9. Anne-Marie TIBERKANE	1. Nathalie FIGUERES 2. Alain ROFIDAL
5	COMMISSION JEUNESSE, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, ANIMATION, FÊTES	11	1. Sophie PIFFARELLY 2. Mohamed MOKHTARI 3. Aliya FATEHALI JAVER 4. Samir MOUSTAATIF 5. Maxime PETAUTON 6. Yasemin DONMEZ 7. Alain OGER 8. Nathalie GERVAIS 9. Jean-Luc TANGUY	1. Alain ROFIDAL 2. Ali BOUSELHAM
6	COMMISSION PETITE ENFANCE, AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES	6	1. Marc MONTARDIER 2. Catherine BEDOUELLE 3. Amal OUZZANI 4. Olivier RACHET 5. Yasemin DONMEZ	1. Nathalie FIGUERES

POINT N°2 : DÉSIGNATION DES MEMBRES POUR SIÉGER AU SEIN DES DIFFÉRENTS ORGANISMES EXTÉRIEURS

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

ARTICLE 1 – DÉCIDE de PROCÉDER à la désignation des représentants du conseil municipal au sein des différents organismes extérieurs suivants :

- I. Commission de Sécurité d'Arrondissement
- II. Commission d'Établissement de la Crèche et de la Halte-Garderie
- III. Directoire de l'Agence pour la Promotion et le Développement Économique de Coignières (APDEC)
- IV. Conseils d'Écoles
- V. Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Courance (SIAC)
- VI. Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY)
- VII. Comité des Fêtes
- VIII. Conseil d'administration du Collège
- IX. Comité National d'Action Sociale (CNAS)
- X. Commission de Suivi de Site (CSS) Dépôt Pétrolier de Coignières
- XI. Correspondant Défense
- XII. Conseil d'Administration du CCAS

ARTICLE 2 – DÉSIGNE les représentants suivants pour siéger au sein des organismes extérieurs :

I. Commission de Sécurité d'Arrondissement

Titulaire : Brahim BEN MAIMOUN

Suppléant : Nathalie GERVAIS

II. Commission d'Établissement de la Crèche et de la Halte-Garderie

Titulaires

- 1) Marc MONTARDIER
- 2) Sophie PIFFARELLY
- 3) Amal OUAZZANI

III. Directoire de l'Agence pour la Promotion et le Développement Économique de Coignières

Titulaires

Membre de droit : Didier FISCHER – Maire

- 1) Florence COCART
- 2) Eve MOUTTOU
- 3) Anne-Marie TIBERKANE

IV. Conseils d'Écoles

Représentante du Maire : Yasemin DONMEZ

École élémentaire Gabriel BOUVET : Sophie PIFFARELLY

École maternelle Gabriel BOUVET : Catherine BEDOUELLE

École élémentaire Marcel PAGNOL : Olivier RACHET

École maternelle Marc PAGNOL : Amal OUAZZANI

V. Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Courance (SIAC)

Titulaire : Cyril LONGUEPEE

Suppléant : Ali BOUSELHAM

VI. Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY)

Titulaire : Christine RENAUT

Suppléant : Ali BOUSELHAM

VII. Comité des Fêtes

- 1) Sophie PIFFARELLY
- 2) Jean-Luc TANGUY
- 3) Nathalie GERVAIS
- 4) Alain ROFIDAL

VIII. Conseil d'Administration du Collège

Titulaires :

- 1) Olivier RACHET
- 2) Marie-Cécile BENMEGAL

IX. Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Titulaire :

Marc MONTARDIER

X. Commission de Suivi de Site (CSS) Dépôt Pétroliers de Coignieres

Titulaire :

- 1) Cyril LONGUEPEE
- 2) Florence COCART

XI. Correspondant de la Défense

Titulaire :

Olivier RACHET

XII. Conseil d'Administration du CCAS

Vu la délibération n°2018-1204 portant désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS ;

Considérant l'élection de 8 représentants du Conseil Municipal en qualité de membre au Conseil d'Administration du CCAS en date du 18 décembre 2018 ;

Considérant les démissions du Conseil d'Administration du CCAS de M. Jean-Maurice L'HÔTELIER et Mme Aliya JAVER en date 18 décembre 2018 ;

Sont confirmées la désignation des membres élus au sein du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS au nombre de 8 :

- M. Marc MONTARDIER
- Mme Catherine BEDOUELLE
- M. Olivier RACHET
- Mme Florence COCART
- Mme Ève MOUTTOU
- Mme Marie-Cécile BENMEGAL
- M. Alain ROFIDAL
- Mme Nathalie FIGUERES

POINT N°3 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIF ET DE MOYENS DE L'AMICALE DU PERSONNEL

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

ARTICLE 1 – DÉCIDE d'approuver la Convention d'Objectifs et de Moyens, entre la Ville et l'Amicale du Personnel de la Commune de Coignières, pour une durée d'un an renouvelable tacitement sans que la durée totale ne puisse excéder 3 ans. Ladite convention dispose pour l'essentiel que :

- a) la Commune s'engage à verser à l'Amicale du Personnel de la Commune de Coignières une subvention annuelle équivalente à 1,75% de la masse salariale de la Commune et du CCAS de l'année précédente ;
- b) l'Amicale du Personnel de la Commune de Coignières s'engage, en contrepartie, à utiliser la subvention communale dans le cadre de son fonctionnement dans le respect de son objet et de ses statuts notamment par la réalisation et la mise en œuvre d'actions et manifestations de groupe spécifiques ouvertes à l'ensemble de ses membres ;
- c) dans le cadre d'actions spécifiques nécessitant un financement supplémentaire pour leur réalisation, il pourra être alloué une subvention exceptionnelle à l'association.

ARTICLE 2 – AUTORISE M. le Maire ou son adjoint délégué à signer ladite convention d'Objectifs et de Moyens ainsi qu'à prendre et signer toute décision, tout avenant et acte lié à la présente délibération et à signer tout document et pièces à intervenir.

Pour extrait conforme :
Pour le Maire

Didier FISCHER

Coignières, le 21 décembre 2018.

Le présent extrait est affiché à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de leur publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.